

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil treize, le dix juillet à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 04/07/2013

Présents (12) : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Christine Kubicek, Robert Portier, Alain Bouvet, David Loutreuil et Joël Deschamps.

Absents représentés (2) : Virginie Vincendeau à Françoise Guigard, Christine Guézou à Alain Bouvet

Absents non représentés (5) : Pascale Buronfosse Bjaï, Béatrice Gomit, Emmanuel Mandon, Paul Couzard et Yvan Bailly.

Secrétaire de séance : Christine Kubicek

Les délibérations sont votées à l'unanimité des 14 voix

2013 – 01/07 – DM2 BP Commune

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Les écritures suivantes, tant en Fonctionnement qu'en Investissement, sont des écritures d'ordre et de ré-imputations. Elles n'ont pas d'incidence sur l'équilibre du budget de la commune. Par ailleurs, il est proposé que la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques soit de 7 ans.

Investissement

Dépenses		Recettes	
Art/Chap	Montant	Art/Chap	Montant
1313/13 : Départements	4.626,35	21531/041 : réseaux adduc eau	349.894,61
21538/041 : autres réseaux	349.990,73	21532/041 : réseaux assai	96,12
2313/23 – Op 2011114	-4.626,35	2804112/041 : constructions	-5.705,19
2804111/041 : biens mobiliers	10.519	2804112/041 : bâti et install	10.519
		28041641/040 : biens mobiliers	5.705,19
	360.509,73		360.509,73

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Art/Chap	Montant	Art/Chap	Montant
6042/042 : achat de prestations	-5.705,19		
60612/011 : énergie/électricité	- 151,92		
6541/65 : créances adm. Non valeur	151,92		
6811/042 : Dot aux amortissements	5.705,19		
Total des dépenses :	360.509,73 €	Total des recettes :	360.509,73 €

2013 – 02/07 – Restaurant scolaire (maternelle et élémentaire) – mise à jour des règlements

Rapporteur : Michel ROUGIER

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2013, une mise à jour des règlements intérieurs pour le restaurant scolaire s'avère nécessaire.

Cette mise à jour précise notamment les points suivants :

- Les modalités de participation des enfants aux Aides Pédagogiques Complémentaires (APD) et aux Temps d'Accueils Périscolaires (TAP) et l'organisation qui en découle,
- Le rappel des principes républicains de laïcité et de neutralité religieuse,
- La confirmation qu'aucun repas de substitution n'est proposé si cela ne répond qu'à des exigences individuelles,
- Le paiement de la cotisation annuelle « pause-méridienne » dès la Grande Section de maternelle,

2013 – 03/05 – Subventions aux associations

Rapporteur : Françoise GUIGARD

Vu la charte de la vie associative,

Vu les propositions de la commission vie locale et citoyenneté du 6 mai 2013 et de la Municipalité du 7 mai et du 2 juillet 2013,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2013 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante et notamment aux associations qui proposent des activités dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire de septembre 2013 :

Associations	Fonctionnement	Projet	Participation « Journée Educatif » (rythmes scolaires)
Esnandis	23.000		840 €
Comité de Jumelage		1.300 €	
Sports Loisirs			504 €
Chant'Esnandes		720 €	
ACCA	135 €		
SOS Amitiés	200 €		
L'Art Evolution	1.500 €		1.300 €
Huit de la Baie	750 €	500 €	
Art et Traditions			532 €
La Fiancée du Pirate			350 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le versement des subventions aux associations (telles que présentées ci-dessus) et autorise le versement de la partie « fonctionnement » et « participation journée éducative » en une seule fois. Chaque convention règle les modalités.

Ne prennent pas part au vote : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Alain Bouvet et David Loutreuil.

2013 – 04/05 – Don aux communes sinistrées des Hautes-Pyrénées et Haute Garonne

Rapporteur : Yann JUIN

Monsieur le Maire propose, devant les conséquences dramatiques des intempéries récentes pour plusieurs communes, de faire un don d'un montant total de 1000 € pour venir en aide aux communes sinistrées des Hautes Pyrénées et de Haute Garonne.

Les associations des Maires des deux départements se sont organisées pour ouvrir deux comptes bancaires distincts afin de recueillir les dons. Ainsi, Monsieur le Maire propose de verser :

- 500 € pour l'AMF des Hautes-Pyrénées,
- 500 € pour l'AMF de la Haute-Garonne,

2013 – 05/07 – Projet d'aménagement du Centre Bourg – appel à projets pour la cession des lots

Rapporteur : Béatrice VINET

La Commune d'Esnandes poursuit son objectif de mener l'opération Centre Bourg.

Cette opération porte sur une emprise d'environ 1 hectare, située sur l'avenue de la République au droit du Centre Commercial et sur l'entrée sud de la commune, face à la rue des Chênes. Elle englobe ainsi les terrains communaux de la place Thorens Glière, la prairie communale et les délaissés de l'ancienne RD105.

L'opération Centre Bourg doit répondre aux enjeux de :

- requalification et de densification du centre bourg, par un projet de grande qualité architecturale et environnementale,
- maintien et renforcement de l'offre des commerces et des services de proximité,
- offre d'habitat urbain central intégrant une mixité sociale.

Une procédure de concession globale d'aménagement lancée en 2012 s'était révélée infructueuse car les offres reçues ne remplissaient pas les conditions d'équilibre financier attendues. La Commune a fait le choix de poursuivre l'opération avec un nouveau montage opérationnel en régie.

Depuis, de nombreuses réunions de travail se sont déroulées pour approfondir le projet sur ses aspects programmatiques, architecturaux et financiers.

Dans le nouveau montage opérationnel, les rôles de la Commune et des acquéreurs-promoteurs sont distingués et précisés comme suit :

- la Commune conserve le rôle d'aménageur du site car elle a déjà la maîtrise foncière des terrains viabilisés ; elle conduira le projet d'aménagement. Celui-ci prévoit notamment :
 - . la restructuration des espaces publics avec un usage mutualisé des stationnements pour les constructions futures,
 - . la délimitation de 7 lots à céder aux acquéreurs-immobiliers ; la Commune intégrera, dans la charge foncière qui sera vendue aux promoteurs, les coûts des différents espaces mutualisables (voiries, parkings, cheminements et réseaux divers).
- les acquéreurs-promoteurs immobiliers auront pour rôle de construire les bâtiments qui accueilleront les locaux à usage d'habitat, de commerces et de services.

Ils devront respecter les clauses de programmation technique, architecturale et financière prévues pour chaque lot, en accord avec la Commune.

Dans ce dispositif, l'objectif de la Commune est à la fois d'ouvrir la possibilité des cessions de lots à un ou plusieurs opérateurs et de maîtriser les conditions de vente pour garantir le respect des engagements. C'est pourquoi il est proposé de faire un « appel à projet pour la cession des lots ».

Cette procédure n'est pas un marché public mais un appel à manifestation d'intérêt des opérateurs intéressés, pour connaître les différentes offres d'acquisition. Le choix des opérateurs se fera par le Conseil Municipal, en fonction des garanties qui seront apportées sur les modalités concrètes de projet, notamment :

- la cohérence de la programmation proposée,
- la qualité du projet architectural,
- les modalités d'acquisition du foncier à la Commune,
- les modalités de vente des locaux à la Commune pour les commerces et services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager une procédure d'appel à projet préalable à la cession des lots,
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires,
- de désigner en son sein, les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions avec un ou plusieurs candidat(s),
- de désigner Monsieur le Maire comme personne habilitée à engager ces discussions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche utile à la procédure.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un point d'informations sur les différentes réunions liées au PPRL, PAPI et sur les travaux. Le prochain Comité de pilotage PAPI Nord Aunis est fixé au 30 juillet.

Fabrice Brisson se félicite de l'aménagement du rond-point de la Prée de Sion, annonce le début des travaux liés à la zone 30 avec la mise en place des ralentisseurs.

Françoise Guigard invite chacun à participer à la journée citoyenne organisée le 14 juillet et fixe le rendez-vous à 11h15 devant la mairie pour le départ de la marche.

Michel Rougier accueillera, avec le Comité de jumelage, 48 thoranais la dernière semaine de juillet. Se prépare également la course cycliste qui reliera en 2014 Esnandes à Thorens Glières à l'occasion des 30 ans du jumelage.

Jean-Pierre Roblin a lancé une vigilance dans le cadre du plan canicule en répartissant les rôles aux bénévoles de la réserve communale et en téléphonant aux personnes qui se sont inscrites pour bénéficier d'une surveillance. Monsieur Roblin se félicite par ailleurs de la mise en place du CLIC, opérationnel après presque 10 ans d'échanges avec le Conseil Général.

Béatrice Vinet espère pouvoir accueillir le nouveau poissonnier le 16 juillet. Monsieur Olivier Batard est actuellement installé sur le marché central de La Rochelle et souhaitait ouvrir une boutique. Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du Centre Bourg sera présenté aux commerçants le 15 juillet à 20 heures.

Joël Deschamps confirme le début du chantier de la tranche 2 des équipements publics dès le 15 juillet.

Alain Bouvet résume les principales festivités : 25 juillet Nuits Romanes, 14 et 15 Août les éclad'Esnandes et regrette que le concert du 6 juillet n'est pas attiré plus de monde car la qualité des musiciens aurait mérité un public plus nombreux. Ce qui pose la question des programmations hors des circuits bénéficiant d'une communication structurée. Début septembre, France 3 diffusera le reportage réalisé sur Esnandes dans le cadre de l'émission « midi en France ».

Fin de la séance : 22h15